



106495 - L'injection de la drogue, le bain de bouche, le plombage, l'extraction d'une dent sur un jeûneur

question

Quand on souffre d'un mal de dent et qu'on se soumet à un bain de bouche, ou à un plombage ou à l'extraction d'une dent chez le dentiste, cela a-t-il une incidence sur son jeûne? Qu'en serait-il si le dentiste utilisait une injection de drogue?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'intervention ci-dessus décrite n'a aucune incidence sur la validité du jeûne. C'est tolérable. Toutefois, l'intéressé doit éviter d'absorber le médicament ou le sang. L'injection en question n'a aucune incidence sur le jeûne car elle n'est pas assimilable à la prise d'une nourriture. Dans ce cas, le jeûne reste en principe valide. »

Son éminence Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) Madjmou fataawaa wa maqaalaat moutanawwaa (15/259)